

FIN DE L'ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone : département de l'Allier



Polluant concerné :
Particules PM10

Communiqué du 27-01-2017 à 10h00

Fin de l'épisode : 27-01-2017

Qui avait débuté le : 21-01-2017

L'épisode de pollution ayant pris fin, la préfecture a décidé la levée de la procédure préfectorale et le retour à la situation normale relative aux épisodes de pollution de l'air sur le département de l'Allier

Les prévisions météorologiques de Météo-France confirment l'installation de conditions favorables à la dispersion des polluants.

Ces prévisions laissent supposer le maintien d'une situation normale en termes de pollution atmosphérique les jours prochains.

État d'activation des procédures en Auvergne

Département	Procédure activée	Polluant(s) concerné(s)	Seuil dépassé / Persistance ?
Allier	Aucune	Aucun	Sans objet
Cantal	Aucune	Aucun	Sans objet
Haute-Loire	Aucune	Aucun	Sans objet
Puy-de-Dôme	Aucune	Aucun	Sans objet



Informations diffusées par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air Atmo Auvergne-Rhône-Alpes par délégation préfectorale dans le cadre de l'arrêté interpréfectoral n° 2015056-0015 du 25 février 2015

www.atmoauvergne.asso.fr - <http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr>

Pour plus d'informations : site Internet de la Préfecture Choisissez un élément. : <http://www.allier.gouv.fr/>

site Internet d'Atmo Auvergne - <http://www.atmoauvergne.asso.fr/>

sur les messages sanitaires : site Internet du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/>